



Service des bourses et prêts d'études

Procès-Verbal de Calcul

Budget Famille

Demandeur

1 Nom et prénom	DUPOND Axel	Dossier	534156	Date	27.06.2017
2 Année de formation	2017/18	Période de décision	09.2017 - 08.2018		
3 Etab. de formation	COLL.+EC.COMM.NICOLAS BOUVIER	Période de calcul	09.2017 - 08.2018		

Parents

Revenus

Père	Mère
Etat civil marié	marié

	Nom	Prénom	RDU SBPE		Famille	Mère	
101	DUPOND	Jean	45'972	+	45'972		
102	DUPOND	Eva	27'958	+	27'958		
151	Réduction de 50% pour les personnes en formation ayant exercé une activité lucrative à plein temps durant 4 ans ou de plus de 25 ans ayant achevé une première formation					-	0 0
154	Total des revenus annuels déterminants					=	73'930 0

Charges individuelles

	Nom	Prénom	Age	Degré	Entretien	LAMAL		Famille	Mère
201	DUPOND	Axel	17	Secondaire II	7'200	1'560	+	8'760	
202	DUPOND	Jean	48	pas en formation	10'200	6'648	+	16'848	
203	DUPOND	Eva	47	pas en formation	10'200	6'648	+	16'848	
204	DUPOND	Marie	7	pas en formation	4'800	1'560	+	6'360	
205							+		
206							+		
207							+		
208							+		
209							+		

Charges communes

	Famille/Père		Famille	Mère
251 Nombre de personnes en formation secondaire II ou tertiaire	1			
252 Supplément d'intégration (1'200 F par personne en formation secondaire II ou tertiaire)		+	1'200	0
253 Logement nb. de pièces	5	+	22'440	0
254 Impôt cantonal	5'940	+	5'940	0

	Famille/Père		Famille	Mère
255 Frais de déplacement liés à la formation des parents	0	+	0	0
256 Frais de repas liés à la formation des parents	0	+	0	0
257 Frais de formation des parents	0	+	0	0
258 Total des charges		=	78'396	0

	Famille/Père		Famille	Mère
301 Excédent de revenus			0	0
302 Divisé par le nombre d'enfants mineurs ou en formation	2			
303 Contribution déterminante des parents (reportée aux lignes 603 et 604)			0	0

	Famille		Famille	Mère
311 Découvert			4'466	0
312 Divisé par le nombre de personnes dans le ménage	4			
313 Part de la personne en formation des frais de ménage non couverts reportée aux lignes 605 et 606 seulement pour le ménage où vit la personne en formation			1'117	0

Budget personne en formation

Demandeur

1 Nom et prénom	DUPOND Axel	Dossier	534156	Date	27.06.2017
2 Année de formation	2017/18	Période de décision	09.2017 - 08.2018		
3 Etab. de formation	COLL.+EC.COMM.NICOLAS BOUVIER	Période de calcul	09.2017 - 08.2018		

Personne en formation

Revenus

Etat civil

Personne en formation

Nom	Prénom	RDU SBPE	
401 DUPOND	Axel	0	+ 0

Conjoint

Nom	Prénom	RDU SBPE	
411			+

454 Total des revenus annuels déterminants	=	0
---	---	----------

Charges

Charges individuelles

Nom	Prénom	Age	Degré	Entretien	LAMAL	
501						+
502						+
503						+
504						+
505						+
506						+
507						+

Charges communes

551 Nombre de personnes en formation secondaire II ou tertiaire		<input type="text" value="0"/>				
552 Supplément d'intégration (1'200 F par personne en formation secondaire II ou tertiaire)						+ 0
553 Logement		nb. de pièces admis		<input type="text" value="0"/>		+ 0
554 Impôt cantonal	Personne en formation	<input type="text" value="0"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 0
555 Frais de déplacement liés à la formation	Personne en formation	<input type="text" value="400"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 400
556 Frais de repas liés à la formation	Personne en formation	<input type="text" value="3'200"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 3'200
557 Frais de formation	Personne en formation	<input type="text" value="2'000"/>	conjoint	<input type="text" value="0"/>		+ 2'000
558 Total des charges						= 5'600
560 Découvert						= 5'600
561 Excédent de ressources						= 0

Calcul du montant de l'aide

601 Part du découvert à prendre en compte (50% si marié)		<input type="text" value="100%"/>				+ 5'600
602 Excédent						- 0
603 Contribution parentale (report du chiffre 303)			Famille/père			- 0
604 Contribution parentale (report du chiffre 303)			Mère			- 0
605 Part de la personne en formation des frais du ménage non couverts (voir chiffre 313)			Famille/père			+ 1'117
606 Part de la personne en formation des frais du ménage non couverts (voir chiffre 313)			Mère			+ 0
610 Total du découvert						= 6'717
621 Montant maximal annuel selon le degré		Secondaire II		<input type="text" value="12'000"/>		
622 Majoration du maximum pour enfants à charge		<input type="text" value="0"/>		<input type="text" value="0"/>		
623 Montant annuel (si le montant est inférieur à 500 F il n'y a pas d'aide)						= 6'717
624 Durée de la période de décision			Mois	<input type="text" value="12"/>		
625 Aide octroyée pour la période de décision						6'717
631 Montant maximal d'un prêt supplémentaire pour frais de formation élevés						= 0

seulement si les frais d'étude dépassent le forfait (557) de plus de 500 F